

PROGRAMME DE FORMATION

Classe virtuelle / Actualité fiscale et loi de finances 2020

(référence A66-CV)

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances en matière d'actualité fiscale
- Appréhender les nouveautés fiscales majeures intéressant les entreprises

Public

Directeur, DAF-RAF, comptable, juriste, fiscaliste

Prérequis

Disposer des connaissances de base en fiscalité

Méthodes et support

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

Durée

0,20 jour(s)
1:30 heures

Informations complémentaires

Horaires de programmation : de 14h00 à 15h30

Intervenant : Formation animée par une consultante fiscaliste - SCET

A noter : Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam



Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*



Contenu

Actualité fiscale et fiscalité immobilière

- Fin de l'exonération d'IS pour les aménageurs
- PTZ
- La prolongation du dispositif Denormandie
- Le CITE
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- La refonte du financement des collectivités territoriales
- les exonérations de taxes foncières et de CET dans le cadre de conventions ORT

Finances et fiscalité du logement social

- Baisse du taux de TVA et retours à 5,5 % sur certains logements locatifs sociaux